

2016/0257/01

**MEUSE
Interruption (Restriction)**

En raison de travaux de chômage dans les biefs de la Haute-Meuse, interruption totale de navigation entre la frontière française (cumulée 0) et l'écluse de La Plante (cumulée 44997) du samedi 23 septembre 2017 à 19h30 au lundi 16 octobre 2017 à 06h00.

Les bateaux, embarcations et installations flottantes doivent avoir quitté les biefs ou être stationnés dans les zones refuges au plus tard le samedi 23 septembre 2017 à 18h00. Les usagers de la voie navigable sont tenus de veiller au maintien de leurs installations dans de bonnes conditions durant la durée du chômage.

Il est rappelé que suivant l'article 22 de l'Arrêté Royal du 13 décembre 1954 portant l'exécution de la loi du 01 juillet 1954 sur la pêche fluviale, il est interdit de pêcher dans les parties de canaux ou des cours d'eau dont le niveau est abaissé par suite du chômage de la navigation.

(source: Direction des Voies hydrauliques de Namur)